



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.03.13

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 15 mai 2024  
Date d'affichage : 15 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le vingt-deux mai à dix-huit heures et trente,  
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE, Maire,*

**Etaient Présents :** Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND.

Nombre de Membres en exercice : 14
------------------------------------

Nombre de Membres présents : 10
---------------------------------

Nombre de suffrages exprimés : 14
-----------------------------------

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Jean-Paul SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI  
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO  
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Muriel FINE

**Muriel FINE a été élue secrétaire de séance.**

**a été élu secrétaire de séance**

**Objet :** Tableau des effectifs au 22 mai 2024 – création de postes

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer certains postes afin de répondre au besoin de recrutements de la municipalité. Cela concerne le remplacement de la Responsable de la bibliothèque, l'agent d'accueil de l'agence postale communale, le remplacement d'un agent des services techniques et d'un agent affecté au service scolaire.

**Vu** les articles L. 2121-29, L. 2313-1, R.2313-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 22 mai 2024.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modifications du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Cadres d'emplois et grades supprimés	Cadres d'emplois et grades créés	Catégorie	Durée hebdomadaire des Cadres d'emplois créés
Cadre d'emplois des techniques			
	(1) Adjoint technique C1	C	TC
Cadre d'emplois des services culturels			
	(1) Bibliothécaire	A	TC
Emplois non permanents			
	(1) Adjoint administratif	C	TNC
	(1) Adjoint technique	C	TC

Le tableau des effectifs du personnel communal au 22 mai 2024 est arrêté comme suit :

1 - EMPLOI FONCTIONNEL			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Directeur Général des Services	1	TC
2 - EMPLOIS PERMANENTS			
Services administratifs			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Attaché principal	1	TC
	Attaché	2	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1ère classe B 3	3	TC
	Rédacteur Principal de 2ème classe B 2	1	TC
	Rédacteurs B 1	3	TC
Cat C	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe C 3	2	TC
	Adjoints administratifs C 1	3	TC
Total		<b>16</b>	
Service animation – culture- patrimoine :			
Cat A	Bibliothécaire	1	TC
Cat B	Animateur	1	TC
Cat C	Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	1	TC
	Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe C 2	1	TC
Total		<b>4</b>	

## AR Prefecture

005-210501615-20240522-240313-DE  
Reçu le 31/05/2024

## Entretien

Cat C	Adjoint technique C 1	1	TNC
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe C 2	1	TC
	Adjoint technique C1	1	TC
Total		3	
<b>Police Municipale</b>			
Cat B	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	TC
	Chef de service de police municipale	1	TC
Total		2	
<b>Services techniques</b>			
Cat A	Ingénieur territorial	1	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1ère classe B 3	1	TC
Cat C	Agents de maîtrise principaux	4	TC
	Agent de maîtrise	1	TC
	Adjoints techniques principaux de 1ère classe C 3	4	TC
	Adjoints techniques principaux de 2ème classe C 2	1	TC
	Adjoints techniques C 1	3	TC
Total		15	
<b>Sport</b>			
Cat C	Adjoints techniques principal 2 <sup>ème</sup> classe C 2	1	TNC
	Adjoint technique C 1	1	TNC
Total		2	
<b>Services scolaires</b>			
Cat C	ATSEM principal de 1ère classe C 3	1	TC
Total		1	
Total emplois permanents		43	
<b>2 - EMPLOIS NON PERMANENTS</b>			
<b>Emplois saisonniers (article L 332-23-2°)</b>			
Cat B	Piscine : - Chef de bassin	1	TC
Cat C	- Maître-Nageur Sauveteur	3	TC
	- Caissières	4	TNC/TC
	Agents de Surveillance de la Voie Publique	3	TC
	Culture - Patrimoine (Musée Eté et Hiver)	1	TNC
	Services techniques : adjoints techniques	10	TC/TNC
<b>Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel (L 332-13)</b>			
Cat C	Mairie : adjoint administratif	1	TC
<b>Accroissement temporaire d'activité (article L 332-23-1°)</b>			
Cat C	Adjoint administratif	1	TNC
	Adjoint technique	1	TC
Total		25	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

➤ **APPROUVE** les modifications proposées ;

**AR Prefecture**

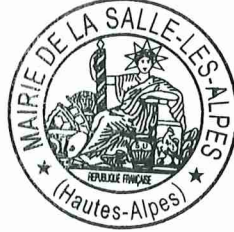
005-210501615-20240522-240313-DE  
Reçu le 31/05/2024

➤ **ARRETE** le tableau des effectifs tel que ci-dessus ;

➤ **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires en ce sens.

Fait et délibéré en séance le 22 mai 2024.

Le Maire



Emeric SALLE

Le secrétaire de séance

Muriel FINE